



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°AG@2026/05/28/4.1 portant sur

La demande de subvention auprès du programme européen INTERREG ALCOTRA France-Italie 2021-2027

« RECROSSES+ »

*Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
des 27 et 28 mai 2026*

VOTANTS

BONNIN Olivier, BOVIS Jessica, BRUT Karine, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GALBOIS Charles, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GASTAUD Fabienne, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, KOTLER Jacques, LECHACZYNSKI Anne, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIO Pierre, MESSINA Cédric, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NASSIF Anis, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SAVARINO Jean-Pierre, SOURAUD Emmanuel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle

36 Membres participants, le quorum de 31 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

NON VOTANTS

ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BUTEAU Nicolas, CHAUMIER Eric, DUPHIL Thierry, GRECH Stéphane, LACHKAR Laurent, LAYLY Eric, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, NICOLETTI Pascal, PALLANCA Charles, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, VALENTI Bruno



VUS

- ▶ L'article L.710-1 du Code de commerce ;
- ▶ Les articles 43 et 73 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- ▶ L'Annexe 9 du Règlement intérieur et notamment sa partie relative aux compétences déléguées au Bureau par délégation expresse de l'Assemblée Générale.

EXPOSE PREALABLE

Le programme européen Interreg ALCOTRA 2021 2027 constitue un instrument majeur de coopération transfrontalière entre les territoires alpins français et italiens. Il vise à renforcer la cohésion territoriale en soutenant des projets communs autour de la transition écologique, de l'innovation et de la compétitivité des entreprises. C'est dans ce contexte qu'un appel à projets ALCOTRA a été lancé.

Le projet RECROSSES 2 répond à l'Objectif Prioritaire 2 de l'appel qui encourage les projets contribuant à « Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus ».

RECROSSES 2 s'inscrit dans la continuité directe du projet RECROSSES, qui a largement contribué au développement et à la mise en œuvre d'installations de production d'énergie à partir de sources renouvelables sur les territoires ALCOTRA. Ce premier projet a notamment favorisé la promotion, la création et le développement de communautés d'énergie renouvelable (CER). À ce titre, il a permis la mise en place de deux structures d'appui dédiées, appelées « One Stop Shop » (OSS), opérant de manière coordonnée de part et d'autre de la frontière.

RECROSSES 2 poursuit les mêmes ambitions que son prédécesseur, en considérant les CER comme un levier essentiel pour le déploiement des énergies renouvelables. Il vise ainsi à renforcer et approfondir les acquis du projet initial, notamment le réseau des OSS et l'essor des CER, tout en se fixant de nouveaux objectifs plus ambitieux.

En particulier, le projet entend renforcer l'intégration des communautés d'énergie renouvelable dans les politiques de coopération transfrontalière entre la France et l'Italie, avec une perspective à long terme : la création de communautés énergétiques transfrontalières, capables d'agir à un niveau transfrontalier.

Budget

Le budget global du projet est de **1 143 380 € TTC**.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

Budget CCINCA	169 997 €
Cofinancement UE	135 998 €
Autofinancement	34 000 €

Les dépenses de l'opération seront prévues au budget rectifié 2026-2027 de la CCI Nice Côte d'Azur.



CONSIDERANT

- ↳ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ↳ Que le projet « RECROSSES+ » s'inscrit dans la stratégie de la CCI Nice Côte d'Azur en matière d'accompagnement des entreprises et du territoire dans la réduction des consommations face aux enjeux de transition énergétique ;
- ↳ Que ce projet vise à :
 - 1) Faciliter les projets de transition énergétique sur le territoire et animer la communauté d'énergies renouvelables.
 - 2) Soutenir le développement des CER à l'aide de méthodologies communes entre l'Italie et la France, susceptibles de mener à leur viabilité économique et à la création d'emplois.
 - 3) Renforcer l'aspect transfrontalier des services d'accompagnement des CER, dans le but de favoriser la réalisation d'installations de production d'énergie thermique renouvelable et d'interventions d'efficacité énergétique.
- ↳ Que si le Bureau a compétence pour délibérer, en sa qualité d'Autorité délibérante déléguée sur le fondement de l'article 43, de l'article 73 et de l'annexe 9 du Règlement Intérieur de la CCINCA, pour toute décision au stade du dépôt d'un dossier de demande de subvention, (...) concernant l'engagement de la CCI Nice Côte d'Azur à cofinancer le projet et/ou les actions pour lesquelles la subvention ou le cofinancement demandés (...) ne couvre pas l'intégralité dudit projet, l'Assemblée générale conserve toutefois son pouvoir d'évocation sur les attributions qui font l'objet d'une délégation de compétence.

